

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 Octobre 2022
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le DIX du mois d'OCTOBRE à 17h15, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 octobre 2022.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI et Messieurs BOLTZ, HEISER, FAVIER, FOURNIER, MUNIER, ROVIERO et SCHWEIZER

Membres ayant donnés procuration : M. MULLER à M. FOURNIER
M. CORRADI à M. HEISER
M. MATELIC à M. BOLTZ

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et BOURDY, Mmes LIEBGOTT et SALIOU

Le **Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

DB 2022-95 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 6 277 €.

DB 2022-96 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à un particulier d'un montant de 500 € dans le cadre de la Campagne d'Isolation Thermique, aux conditions et au bénéficiaire indiqués ci-dessus.

DB 2022-97 - Convention avec l'ALEC du Pays Messin pour la mise en œuvre du programme SARE

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à passer avec l'ALEC du Pays Messin (Agence Local de l'Electricité et du Climat) pour la mise en œuvre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique), jusqu'au 31 décembre 2023,
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention et tous les documents y afférant.

**DB 2022-98 – Dispositif d'aide au 1er emménagement pour les jeunes sur le territoire de la CCPOM –
Modification du règlement**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier le règlement d'attribution de l'aide au 1^{er} emménagement des jeunes, comme suit :
 - o Attribution de l'aide aux jeunes de moins de 30 ans au lieu de 25 ans,
 - o Autorisation du cumul avec les aides départementales accordées au titre du Fond de Solidarité pour le Logement (FSL),
 - o Ajout des justificatifs d'achat du mobilier à la liste des pièces à fournir.

DB 2022-99 – PAC « Belle-Fontaine » - Cession d'un terrain à l'auto-moto école FEGELE

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession d'une parcelle d'une superficie d'environ 44 ares issue de la parcelle cadastrée section 08 parcelle 242, située sur le ban de la commune de Rosselange à la société Auto-moto Ecole Fégelé,
- DÉCIDE de céder le terrain à la condition que l'acquéreur ne puisse pas céder cette parcelle à un tiers sans l'accord préalable de la Communauté de Communes ; en cas de cession de son activité de « auto-moto école », il devra procéder à la rétrocession de la parcelle cédée au profit de la Communauté de Communes,
- FIXE le prix de cette cession au prix de 4 € HT/m², conformément à l'estimation de France Domaines en date du 04 août 2022 compte tenu du caractère inconstructible de cette parcelle,
- ET AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

DB 2022-100 - PAC « Belle-Fontaine » - Cession d'un terrain au Fournil de la Vallée de l'Orne

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession à la société « Le Fournil de la Vallée de l'Orne », les parcelles cadastrées comme suit :
 - une parcelle d'environ 4 ares, située sur le ban de la commune de Clouange,
 - une parcelle d'environ 13 ares, située sur le ban de la commune de Rosselange,
- FIXE le prix de cette cession au prix de 4 € HT/m², conformément à l'estimation de France Domaines en date du 04 août 2022 compte tenu du caractère inconstructible de cette parcelle,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

DB 2022-101- Convention de mise à disposition d'un terrain à la société MULLER TP sur le PAC « Belle-Fontaine »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention présentée portant mise à disposition de la société Muller TP d'un terrain de 2 400 m² la parcelle section 04 parcelle 104 (ban de Clouange) et situé sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle-Fontaine » ;
- PRECISE que cette mise à disposition est accordée moyennant le versement d'une indemnisation forfaitaire de 240 € TTC/mois soit 2 880 € TTC/an ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

DB 2022-102 – Développement de la pratique cyclable – Aide à l'acquisition de vélos – Versement de l'aide

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 4 262,80 € dans le cadre du développement de la pratique cyclable de l'aide à l'acquisition de vélos.

DB 2022-103- Développement de la pratique cyclable – Aide à l'acquisition de vélos – Modification du règlement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier le règlement pour l'attribution de l'aide à l'acquisition de vélos, comme suit :
 - o Attribution selon des conditions de revenu (revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 13 489 €, conformément au bonus écologique attribué par l'Etat),
 - o Modification du montant des aides attribuées :
 - 20 % du montant d'achat du vélo plafonné à 200 euros dans le cas de vélos sans assistance électrique ;
 - 20 % du montant d'achat du vélo plafonné à 150 euros dans le cas de vélos à assistance électrique.
- ADOPTE le règlement d'attribution modifié en conséquence.

DB 2022-104- Dispositif d'aide aux équipements de développement durable Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 917,35 € dans le cadre du dispositif d'aide au développement durable.

DB 2022-105- Maillage des chemins de randonnée – Convention d'accès et de balisage d'itinéraires de promenade et de randonnée

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer une convention d'accès et de balisage d'itinéraires de promenade et de randonnée avec le Département de la Moselle afin de garantir la pérennité et la continuité des itinéraires,
- AUTORISE le Président à signer la convention.

DB 2022-106- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une Délégation de Service Public pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des quatre déchèteries communautaires (1ère consultation) - Avenant n°1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier le contenu de la mission confiée au Bureau d'Etudes « ELCIMAI » pour l'accompagnement de la Communauté de Communes dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion des déchets ménagers,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à passer à cet effet avec le Bureau d'Etudes « ELCIMAI ».

DB 2022-107- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une nouvelle procédure en vue de la mise en œuvre d'une Délégation de Service Public pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des quatre déchèteries communautaires – Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de confier au bureau d'études « ESPELIA » - 80 rue Taitbout à PARIS (75009), la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle procédure de Délégation de Service Public pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des quatre déchèteries communautaires, pour un montant de 39 987,50 € HT, soit 47 985 € TTC.
- Et AUTORISE le Président à signer le marché à passer à cet effet.

DB 2022-108- Collecte et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques – Convention avec l'éco-organisme référent

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la résiliation, avec effet du 30 juin 2022, de la convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) - qui liait la CCPOM et l'Organisme Coordonnateur Agréé pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques « OCAD3E »,
- AUTORISE le Président à signer l'acte constatant la cessation de cette convention avec effet du 1/7/2022,
- DÉCIDE d'apporter les modifications portant sur l'organisme coordonnateur et l'éco-organisme référent,
- DONNE son accord à la signature du nouveau contrat relatif à la prise en charge des DEEE à passer avec l'éco-organisme référent « Ecosystem »,
- Et AUTORISE le Président à signer ce contrat.

DB 2022-109 - Edition du livre « Gandrange – Cathédrale d'Acier » – Acceptation de participations financières de la part des entreprises

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les contributions financières ci-dessous, pour l'édition de l'ouvrage « Gandrange - Cathédrale d'Acier » : Gandrange Industrie pour un 1/3 du prix de réalisation, soit 7 241,33 €, et Arcelor Mittal pour 1/3 du prix de réalisation, soit 7 241,33 €.

DB 2022-110- Création d'une régie de recettes pour la vente de livres

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de créer une régie de recettes pour la vente des ouvrages intitulés « Gandrange – Cathédrale d'Acier » et « Le Monde de l'Usine de Rombas ».

DB 2022-111- Fixation des tarifs – Vente de livres

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le prix de vente des ouvrages édités par la Communauté de Communes, comme suit :
 - o 45 € pour « Le Monde de l'Usine de ROMBAS »,
 - o 20 € pour « Gandrange – Cathédrale d'Acier ».

DB 2022-112- Site des « Portes de l'Orne Amont » - Convention foncière passée avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est – Avenant n° 4

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer un avenant n° 4 à la convention foncière passée avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est ayant pour objet de redéfinir le périmètre opérationnel de l'opération, étant précisé que :
 - o les emprises comprises dans le périmètre opérationnel de l'opération sont portées à env. 180 ha,
 - o le montant de l'enveloppe prévisionnelle globale affectée à cette opération est porté à 3.500.000 €HT,
 - o que, dans l'éventualité d'un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération telle que définie ci-avant, l'EPFGE informera la CCPOM et le Syndicat afin de recueillir leur accord exprès pour la prise en charge des dépenses correspondantes. Cette augmentation de l'enveloppe donnera lieu à un avenant à la présente convention.
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

DB 2022-113- Aide à la rénovation des commerces des centres villes - Attribution de fonds de concours

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer un fond de concours, pour un montant de 2 877,90 €, à un commerçant, dans le cadre de la rénovation des vitrines commerciales des centres villes du territoire communautaire.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 30/09/2022
- Tableau de bord financier au 30/09/2022
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/08/2022
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 30/09/2022
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » 30/09/2022
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/09/2022
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/09/2022
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 31/08/2022
- Tableau de bord « Action sociale » au 30/09/2022
- Tableau de bord « Maisons France Services » au 30/09/2022
- Tableau de bord « Transition écologique et énergétique » au 30/09/2022
- Autres communications

La séance est close à 20h00.



Le Président,

Lionel FOURNIER